**Compte rendu de l’AG du Département Lettres modernes, Cinéma, Occitan**

**du 7 mai 2018 à 10H , bâtiments de l’UTL, 56 rue du Taur**

Étaient présents : une trentaine d’enseignants-chercheurs du département LMCO, un membre du personnel administratif et environ soixante-dix étudiants.

Thomas Verjans rappelle les objectifs de cette Assemblée générale : discuter dans un esprit de concertation, des conditions dans laquelle la reprise pourrait avoir lieu et, en particulier, des aménagements que l’on pourrait apporter, au sein du département LMCO, pour l’évaluation du second semestre. Les échéances et urgences sont rappelées et le calendrier envisagé mais non encore validé par la Scolarité est présenté.

Durant la première heure et demie de l’Assemblée générale, Thomas Verjans, Sylvie Vignes et les responsables présents (du SED, de sections, de la ForCo, des jurys de licence et des masters) répondent aux interrogations des étudiants notamment concernant :

- les étudiants ERASMUS, dont la situation est particulièrement compliquée vu les dates auxquelles ils doivent regagner leur pays ;

- le SED : cours reçus en retard, voire pas reçus du tout par certains étudiants inscrits ;

- les UE dans lesquelles quasi aucun enseignement n’a été dispensé ;

- les possibles chevauchements des dates de l'examen de rattrapage en septembre avec des épreuves de concours, des jours de travail, etc.

En réponse à certaines questions, les enseignants-chercheurs du département sont en outre amenés à rappeler et à expliquer leur opposition :

- à la proposition d’une 10 (ou plus) améliorable pour tous ;

- à la mise à disposition par tous de cours sur la plate-forme IRIS en lieu et place de cours dispensés en présentiel ;

- à une évaluation qui ne serait pas précédée d’au moins trois semaines de cours supplémentaires.

Ils expriment également leurs réserves par rapport à une délocalisation des examens (Cf. expérience peu concluante de 2009 au Parc des Expositions)

On en revient donc à la nécessité d’un déblocage des bâtiments pour éviter un semestre blanc pour les étudiants du département LMCO.

Sylvie Vignes expose ensuite les souhaits des enseignants du département LMCO recueillis auprès des responsables de sections en ce qui concerne les aménagements possibles de l’évaluation au vu des circonstances.

**Linguistique**

Les travaux sur table seraient maintenus, mais la durée des épreuves serait souvent réduite :

**UE 202** : une épreuve écrite d’1h, un sujet par enseignant

**UE 205** (partie Pratique écrite : " Mesurer les normes et les écarts ") : une épreuve écrite d’1h, un sujet commun

**UE 403** : une épreuve écrite d’1h30.

**UE 404** : une épreuve écrite de 2h (1h pour la syntaxe, 1h pour l'histoire de la langue)

**UE 602** : une épreuve écrite de 1h30 pour chacune des deux parties

**UE 605** : une épreuve écrite d’1h

**Littérature comparée**

La reprise de cours avant l’évaluation est tout particulièrement nécessaire pour certains cours :

- Trois séances seulement ont pu être dispensées par Christophe Imbert en UE 201 de la Licence lettres & Arts.

- Une seule séance a été assurée par François Bonfils en UE 201 et en UE 401 ; une seule séance

Quant à la demande d’un travail sur table, voici les critères en Littérature comparée :

- Un travail sur table s’imposerait pour le cours où il y a plus de cent étudiants inscrits : Option LM01OP2V (Litté et musique) assurée par Frédéric Sounac) ; Cours Lettres & Arts de première année (ex : Christophe Imbert en UE 201 de Lettres & Arts).

- La priorité devrait être à donner aux cours dispensés en L1 : un examen sur table est ainsi demandé en UE 201 de Lettres & Arts (la moyenne étant calculée avec la note obtenue avant le 6 mars), mais pour des cours moins denses en heures, comme « Circulation de la culture » (partie « Littérature comparée » de l’UE 205), il semble que le travail sur table ne soit pas aussi nécessaire.

- Le volume du cours commande en condition normale le volume de l’examen.

La position des enseignants de Littérature comparée est partagée ainsi quant à l’UE 401. Plusieurs enseignants de Littérature comparée estiment qu’il faudrait quand même maintenir la dissertation sur table en 4 heures.

Pour les séminaires de master et les cours non mentionnés ci-dessus, tous les enseignants de la section sont d’accord pour remplacer le travail sur table par un travail à la maison.

**Littérature française**

1. Pour **l’UE LM010P4V** (Littérature française d’aujourd’hui) dont 5 séances ont pu être assurées, l'évaluation se fera par remise d'un dossier.

2. Pour la plupart des modules, un nombre insuffisant de cours a été assuré, et les modalités de l’épreuve et de l’évaluation sont donc conditionnées à la reprise des cours, sur plusieurs semaines. C’est notamment le cas pour :

                - **l’UE 603** (Littérature française XVIe-XVIIIe siècles). Modalité de contrôle si un nombre suffisant de cours est assuré : devoir surveillé en 4 heures ; sujet de dissertation sur l'une des parties du programme.

               - **l’UE LM402V** (Littérature médiévale). Modalité de contrôle si 6 semaines de cours en présentiel pour les étudiants inscrits en contrôle continu ont pu finalement être assurées (ce qui suppose la reprise de cours pour atteindre ce plafond minimal avant l’examen) :

 - tenir compte des notes recueillies avant le 6 mars dans le cadre du contrôle continu ;

- organiser des oraux de 30' sur l’œuvre au programme pour les étudiants inscrits en contrôle continu ;

- organiser un examen en juin pour les étudiants inscrits en contrôle examen.

 - **l’UE 802V** (Histoire littéraire). Pas de changement dans les modalités d’évaluation

          - l’**UE 604** (Latin – Textes et Images):

 - pas de changements dans les modalités d'évaluation de la partie « Latin » (mais le contenu pourra être aménagé) ;

- pas de changements pour la partie « Latin »

- pas de changements pour le cours « Moyen Age » de la partie « Lettres et Images » ;

- un devoir maison se substitue au devoir sur table pour le cours de la partie « Lettres et Images » de l’UE assurée par Claire Gheerardyn ;

- un dossier suivi d’un entretien se substitue au devoir sur table pour le cours « Bande dessinée » de la partie « Lettres et Images ».

3. L'invitation à un remplacement des cours manquants en présentiel par une remise de parties de cours du SED n’est à ce jour retenue dans aucun des modules.

4. Une tenue des épreuves en « distanciel » est sans pertinence pour plusieurs modules (dont le contenu même implique une évaluation orale : **l'UE 205** notamment) et de toute façon n’est envisagée pour aucun d’entre eux.

**Occitan**

Pas de travaux sur table ; uniquement des dossiers à rendre, entre le 31 mai et le 18 juin selon les enseignants.

Après quelques éclaircissements en réponse à de nouvelles questions, L’Assemblée générale prend fin à midi.

--------